

Annnonce de la venue au monde d'un enfant né sans vie et demande d'établissement d'une confirmation

L'annonce de la venue au monde d'un enfant né sans vie est volontaire et a lieu en vue d'une demande d'établissement d'une confirmation par la personne demanderesse. Le formulaire rempli peut être remis à l'office de l'état civil de votre choix ([lien vers les adresses des offices de l'état civil en Suisse](#)).

* Champs obligatoires

** Champs obligatoires si un père doit être mentionné dans la confirmation

Informations sur l'enfant né sans vie et l'événement si connus / souhaités	
Nom	
Prénom(s)	
Sexe	<input type="checkbox"/> féminin <input type="checkbox"/> masculin <input type="checkbox"/> inconnu
Date d'événement* (au moins l'année)	
Lieu d'événement* (au moins le pays)	

Informations sur la femme qui a mis au monde l'enfant né sans vie	
Nom*	
Prénom(s)*	
Date de naissance	
Adresse	
NPA/lieu	
Adresse de courriel	
N° de téléphone	

Informations sur l'homme qui déclare être le géniteur de l'enfant né sans vie	
Nom**	
Prénom(s)**	
Date de naissance	
Adresse	
NPA/lieu	
Adresse de courriel	
N° de téléphone	
Signature**	Je déclare par la présente que je suis le géniteur de l'enfant né sans vie

Les documents suivants doivent être joints à l'annonce	
<input type="checkbox"/>	Copie(s) du passeport, de la carte d'identité ou d'un document d'identité équivalent de la ou des personnes qui font l'annonce
<input type="checkbox"/>	Certificat d'un médecin ou d'une sage-femme confirmant la venue au monde d'un enfant né sans vie

Des émoluments de CHF 30.00 plus les frais de port seront facturés pour chaque confirmation commandée.

Demande d'établissement d'une confirmation	
Envoi à*	<input type="checkbox"/> Demanderesse et / ou <input type="checkbox"/> Demandeur
Lieu et date	
Signature*	<div style="display: flex; justify-content: space-between; width: 100%;"> Demanderesse Demandeur </div>

Informations

Un enfant est désigné comme né sans vie s'il ne manifeste aucun signe de vie lors de sa venue au monde, que son poids n'atteint pas au moins 500 grammes et que la gestation n'a pas duré au moins 22 semaines entières.

Sur demande, l'office de l'état civil choisi établit une confirmation si l'événement a eu lieu en en Suisse ou si le requérant a son domicile ou sa résidence habituelle en Suisse ou possède la nationalité suisse. Dans la confirmation, la femme qui a mis au monde l'enfant né sans vie est inscrite comme mère. L'homme qui déclare par écrit être le géniteur de l'enfant né sans vie est inscrit comme père. L'enfant né sans vie peut être inscrit dans la confirmation à la demande de la personne qui fait l'annonce avec ses nom et prénom(s).

La demande peut être formée par la personne qui a mis au monde l'enfant né sans vie ou qui déclare par écrit en être le géniteur. L'annonce doit contenir la signature de la personne déclarante.

La venue au monde d'un enfant né sans vie n'est pas enregistrée dans le registre de l'état civil (Exception: si la venue au monde d'un enfant né sans vie a lieu dans le cadre d'une naissance multiple nécessitant un enregistrement et que les parents annoncent la venue au monde de l'enfant né sans vie à l'office de l'état civil compétente pour le lieu de naissance en utilisant ce formulaire).